

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 17 décembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (22) : Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCS, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Jean Luc SEGUY, Alain BOUSQUET, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis SARDA, Thierry VERGES, François DELCASSO, Stéphane GAUMOND (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Michel Batllo

Date de convocation : 10 décembre 2018

Secrétaire de séance : Antoine Tahoces

Objet : Contrat Local de Santé n°2 2019 – 2020

Le Lundi 17 décembre 2018 à seize heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des associations à Formiguères, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président fait état du CLS 2 et de sa partie financière (Annexe) .

Le Président propose d'approuver ce CLS 2

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider le CLS
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 17 décembre 2018

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 19-12-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 19-12-2018